Actualisation du programme de stabilité du Grand-Duché de Luxembourg couvrant les années 1999 à 2003

(Délai réglementaire de présentation : 1^{er} mars 2000)

Introduction

Conformément au règlement CE 1466/97 du Conseil, le Luxembourg a présenté début 1999 son premier programme de stabilité au Conseil et à la Commission. Ce programme a été examiné par le Conseil Ecofin, en date du 15 mars 1999.

Les élections législatives du 13 juin 1999 ont conduit au Grand-Duché à un changement de majorité à la Chambre des Députés. Le nouveau gouvernement, formé de représentants du parti chrétien-social et du parti démocratique (libéral), est entré en fonctions le 7 août 1999.

Dans le cadre du programme de coalition, le principe de prudence régissant la gestion des finances publiques luxembourgeoises a été réaffirmé. C'est l'un des postulats fondamentaux retenus par les partis de la majorité dans leur programme gouvernemental du 12 août 1999. En effet, les partis formant la coalition gouvernementale ont confirmé dans leur programme que « le premier programme de stabilité luxembourgeois (...) s'inscrit dans ce nouvel environnement de surveillance et de coordination des politiques économiques en définissant les lignes de forces suivantes :

- la capacité de financement du secteur public devrait rester excédentaire ;
- le solde budgétaire de l'Etat central devra rester en équilibre ;
- la croissance des dépenses ordinaires de l'Etat devra être inférieure à la croissance du budget total.

Les deux délégations s'engagent à respecter ces règles de conduite et à poursuivre une politique budgétaire rigoureuse afin de conserver les atouts favorables actuels de notre situation financière. »

La présente actualisation du programme de stabilité, préparée dans la foulée de l'adoption de la loi budgétaire pour l'exercice 2000 et dans le cadre des recommandations contenues dans les grandes orientations de politique économique, s'inscrit dès lors dans la continuité du premier programme de stabilité adopté en 1999. Elle a été approuvée par le Gouvernement en conseil et communiquée à la Chambre des Députés.

Le programme ainsi actualisé pour les années 1999 à 2003 est disponible sur le site Internet du Ministère des Finances et peut être consulté sous l'adresse http://www/etat.lu/FI/

I. L'évolution conjoncturelle au Luxembourg en 1999 *

Aperçu synoptique (tableau 1)

	taux de variation en % (ou spécifié autrement)				
	1998	1999 /*	2000 /**		
Consommation finale des ménages (en volume)	2.3	3.0	2.7		
Consommation finale des administrations publiques (en vol.)	2.8	3.3	3.3		
Formation brute de capital fixe (en vol.)	1.5	9.0	5.1		
Exportations de biens et services (en vol.)	9.9	5.2	6.9		
Importations de biens et services (en vol.)	8.3	4.9	5.8		
PIB (en vol.)	5.0	4.9	4.9		
PIB (mia LUF)	665.7	706.8	755.5		
Emploi salarié	4.6	5.3	4.0		
Inflation (prix à la consommation)	1.0	1.0	1.6		
Coût salarial moyen nominal	1.8	2.4	2.5		
Taux de chômage (en % de la population active)	3.1	2.9	2.8		

Source: Statec, Adem, IGSS

I.1. La croissance du PIB

En 1999, la croissance dans l'UE a décéléré par rapport à 1998 : le PIB ne s'est plus accru que de 2,1% contre 2,7% en 1998. Au Luxembourg, ce ralentissement s'est répercuté surtout sur l'industrie et les exportations de biens. Une première estimation conjoncturelle porterait la croissance du PIB à 5,0% en volume. Cette performance peut être qualifiée de *stabilisation à un très haut niveau d'activité*.

Sur les 5,0% de croissance réelle du PIB en 1999, environ 4,5% auraient été générés par les services, les seules banques auraient généré une contribution de 1,6%. Pourtant, l'industrie et la construction, qui comptent pour environ 20% de la VAB, jouissent aussi d'une situation conjoncturelle favorable, depuis trois années au moins.

L'activité dynamique des services (orientés à l'exportation) et de l'industrie trouve sa contrepartie dans une contribution à la croissance du PIB des exportations de biens et importations, de quelque 6,0%. Il convient en effet de distinguer cette dernière de "l'apport négatif" des importations, pour mieux relever le caractère ouvert de l'économie luxembourgeoise. Si la demande intérieure a crû de 4,4% en volume, c'est surtout dû à l'investissement en machines et équipements.

Ainsi, les années 1997 à 1999 sont caractérisées par une croissance moyenne du PIB du Luxembourg de 5,7% et elles font suite à deux années (1995 et 1996) marquées par une évolution plus modeste (quelque 3% en moyenne) : la croissance du Luxembourg continue d'être supérieure à celle de ses pays limitrophes.

^{/*} estimations pour les agrégats de comptabilité nationale; pour les autres: chiffres observés

^{/**} prévisions

^{*} cf. renvoi page 23

I.2. L'inflation

Dans l'UE 15, les dernières dix années sont marquées par une désinflation progressive, aboutissant à des hausses des prix à la consommation de quelque 1,5% en 1998 et 1999. Au Luxembourg, l'inflation a encore été inférieure (taux de 1,0% en 1998 et 1999) bien que légèrement supérieure à celle observée dans ses pays voisins (France surtout et Allemagne). Le taux d'inflation devrait approcher 1,6% en 2000 et 1,8% en 2001 étant donné la situation tendue des prix à l'importation de produits pétroliers.

Si le taux annuel moyen reste modeste pour 1999, l'inflation a pourtant repris de vigueur en cours d'année en dépassant les 2% au cours du quatrième trimestre. Cette accélération est due d'abord à la hausse des prix des produits pétroliers qui auront augmenté de 4,4% en moyenne en 1999. Les produits pétroliers ayant joué à la hausse depuis mars 1999, la tendance fondamentale de l'inflation, mesurée par l'inflation sous-jacente, s'est également renforcée. En effet, si la moyenne des hausses mensuelles de cette dernière n'a été que de 0,09% en 1998, elle s'est portée à 0,13% en 1999.

L'échéance d'une tranche indiciaire en août explique en grande partie l'accélération de la hausse du coût salarial (nominal et moyen) dans l'économie luxembourgeoise : 2,4% contre 1,8% en 1998. On a aussi noté au cours des 8 premiers mois, une hausse du coût salarial relativement forte dans le secteur financier (+3,4%). Par ailleurs, les performances économiques exceptionnelles réalisées par les entreprises en 1998 et 1999 sont à la base de gratifications plus élevées qu'en temps plus normaux.

Il faut noter toutefois que l'économie luxembourgeoise ne connaît pas de surchauffe étant donné le haut niveau d'investissement public et privé qui permet d'éviter d'éventuels goulots d'étranglement et l'offre de travail abondante due aux travailleurs frontaliers.

I.3. L'emploi et le chômage

L'emploi salarié intérieur a progressé en 1999 au taux le plus élevé observé depuis 1985, à savoir 5,3%. Cette hausse correspond à quelque 11.500 nouveaux emplois créés en net endéans une année. A ce sujet, il convient de noter que

- la très grande majorité des emplois a été créée dans les services (quelque 9.500 postes), à savoir, par ordre décroissant d'importance, dans les services financiers et d'assurance, dans les services prestés aux entreprises et dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration;
- les secteurs "secondaires" (industrie et construction) ont vu leurs effectifs progresser de chaque fois 1.000 personnes environ;
- en général, en procédant à une ventilation fine, on constate que les nouvelles créations d'emplois se répartissent de manière assez uniforme à travers les différentes branches.

Les frontaliers continuent de remplir l'excédent de demandes d'emplois sur l'offre nationale. En 1999, leur nombre a progressé de 11,1% (ou de 7.800 personnes) et ils ont ainsi occupé les deux tiers des nouveaux emplois créés. En 1999, tout comme en 1998, l'emploi national a également profité de la croissance du marché du travail. Il a en effet progressé de 2,3% (ou de quelque 4.000 personnes) – ces emplois ont été occupés par des immigrants surtout mais il semble que l'offre nationale se soit accrue également.

Afin de procéder à une analyse du chômage, il convient de prendre en considération, à côté des chômeurs proprement dits, les personnes placées dans des mesures de formation ou de mises au travail.

L'évolution de ces deux groupes a été fondamentalement différente en 1999 par rapport à 1998. En effet, le nombre de personnes bénéficiant de telles mesures n'a pratiquement plus progressé en 1999 tandis que les chômeurs proprement dits ont continué de régresser. Ce recul a touché davantage les chômeurs non-indemnisés (-5,2%) que les autres (-0,6%). Au total, le nombre de demandeurs d'emplois a baissé en 1999 de 2,5% en moyenne annuelle. En l'an 2000, le taux de chômage devrait encore diminuer et atteindre 2,8%.

I.4. Le commerce extérieur

Le solde excédentaire de la balance des paiements du Luxembourg accuse un recul de 9 mia de Luf au cours des neuf premiers mois de 1999 : celui-ci passe de 66,8 mia de Luf à 57,7 mia. Ce recul tient au fait que les postes structurellement déficitaires (commerce de biens, revenus du travail) ont vu leur balance se détériorer davantage que les postes structurellement excédentaires (prestations de services, revenus du capital) ont vu s'améliorer la leur.

Les exportations de biens n'ont progressé que de 1,4% en valeur tandis que les importations de biens ont crû de 4,8%. A l'origine de ces mouvements, on a une activité industrielle au ralenti au 1^{er} semestre, mais une consommation privée et une tendance à l'investissement toujours dynamiques.

Pour les prestations de services, la situation est plus équilibrée : les exportations ont crû de 12,4% et les importations de 13,7%. Ainsi, le solde positif élevé a pu être maintenu : sur les 91,5 mia de Luf, plus de deux tiers (soit 66,5 mia) sont générés par le secteur financier.

Le solde négatif sur "rémunérations du travail" s'est creusé davantage : sous l'impulsion d'une hausse du travail frontalier (et du salaire moyen), le "débit" a progressé de quelque 15% tandis que le "crédit" est resté pratiquement étale. Le solde des revenus d'investissements a progressé de quelque 6 mia de Luf, mais ce montant reste faible par rapport aux flux engagés (1.155 mia de Luf de revenus contre 1.059 mia de sorties au cours des neuf premiers mois) et est donc difficile à interpréter.

II. Le contexte économique luxembourgeois 2000 -2003

II.1. Le scénario de base

Le Luxembourg se trouve actuellement dans une phase de très forte expansion économique. Cette dernière a commencé en 1997 et elle s'est renforcée pour aboutir à des taux de croissance du PIB de quelque 5% en volume en 1998/1999. Pour 1999 en particulier, l'évolution plus favorable que prévue de la conjoncture internationale a entraîné une sensible révision à la hausse des prévisions de croissance antérieures. Le Service central de la Statistique et des Études économiques (STATEC) s'attend à ce que la hausse du PIB en volume puisse se maintenir durablement aux environs de 5% au cours des années à venir, à condition que le PIB de l'Union européenne (UE 15) s'accroisse conformément aux prévisions communautaires, c'est-à-dire de 3% en moyenne annuelle.

La croissance de l'économie serait portée d'une part par une demande intérieure solide, et de l'autre, par une demande étrangère très dynamique. La consommation privée devrait s'accroître en moyenne de quelque 2,6% par an, portée par une appréciable hausse du revenu disponible réel des ménages. Les investissements ont été très vigoureux en 1999, ce qui traduirait en partie un phénomène de rattrapage après une hausse très faible en 1998. Puis, leur rythme d'expansion s'alignerait sur un taux soutenable à moyen terme, proche de quelque 6% en volume. Les exportations de biens et services devraient atteindre leur vitesse de croisière de quelque 7,5% en volume d'ici l'an 2003 et contribuer ainsi de manière significative à la croissance.

La hausse des salaires moyens a été modérée en 1999 et devrait le rester en 2000, en restant en deçà de 2%. Puis, elle devrait accélérer, sous l'effet notamment d'une légère reprise de l'inflation et d'un retour de l'accroissement de la productivité vers sa tendance de long terme. Le revenu disponible des ménages devrait s'en ressentir de manière positive et contribuer ainsi à l'expansion de la consommation privée.

La reprise progressive de l'inflation en Europe, se traduisant par des hausses des prix à la consommation de près de 1,5% d'ici 2 ans, devrait naturellement se répercuter au Luxembourg par des hausses du même ordre. En raison d'autres composantes de prix plus dynamiques, notamment ceux des exportations de biens et services, le déflateur du PIB devrait augmenter en moyenne de quelque 2% jusqu'à l'horizon de prévision.

L'emploi salarié, qui s'était accru très fortement en 1998 et 1999 devrait décélérer légèrement: les taux d'expansion, en restant supérieurs à 3,5%, seraient toujours très élevés et contribueraient à résorber le chômage, de façon marginale, il est vrai. Ainsi, le taux de chômage baisserait de 0,1% par an, pour passer de 3,1% en 1998 à 2,6% en 2003.

TABLEAU 2: PREVISIONS	PACTE DE	STABILI	TE 1999-2	2003: SCE	NARIO C	ENTRAL
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
		taux de	croissance	e en volum	ne (%)	
PIB	5.0	4.9	4.9	5.1	5.2	5.4
Consommation finale des ménages	2.3	3.0	2.7	3.5	1.8	2.2
Consommation publique	2.8	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Formation brute de capital fixe	1.5	9.0	5.1	5.3	5.8	6.4
Exportations de biens et services	9.9	5.2	6.9	7.2	7.3	7.4
Importations de biens et services	8.3	4.8	5.8	6.4	5.9	6.1
		ta	ux de croi	ssance (%))	
Prix implicites du PIB	1.5	1.2	1.9	2.2	2.1	2.0
Indice des prix à la consommation	1.0	1.0	1.6	1.5	1.6	1.8
Échelle mobile des salaires	0.2	1.0	1.4	2.1	1.5	1.4
Coût salarial nominal moyen	1.8	2.4	2.5	2.7	2.4	2.5
Emploi salarié	4.6	5.0	4.0	3.6	3.7	3.8
Masse salariale	6.5	7.5	6.6	6.4	6.2	6.4
Excédent d'exploitation des entreprises	5.6	3.8	7.2	6.8	6.9	6.9

II.2. L'analyse de sensitivité

Une des hypothèses exogènes principales sous-tendant le scénario de base est une croissance tendancielle du PIB de l'UE 15 de 3%. Si cette hypothèse fait partie de manière concordante des prévisions d'automne de la Commission de l'UE et de l'OCDE pour les années 2000 et 2001, son prolongement jusqu'à l'horizon 2003 est moins évident. L'UE 15 a connu un taux de croissance moyen de 2,4% au cours de la période 1985-1998, et de 3,3% au cours des années 1985 à 1990, respectivement de 1,8% de 1991 à 1998. Un taux de croissance réel de quelque 3% est admis par les services de la Commission comme taux de croissance potentiel, conformément aux exercices de prévision de moyen et long terme, établis par ces mêmes services.

Ainsi, le scénario haut a été établi en fonction d'une croissance du PIB de l'UE de 3,5% au cours des années 2000 à 2003 et le scénario bas à l'aide d'une croissance de 2,5%. Aucune autre variable exogène n'a été changée par rapport au scénario de base.

Ces simulations ont généré pour le Luxembourg un différentiel de croissance (scénario haut moins scénario bas) pour le PIB réel de 1,4% en moyenne. Ainsi, pour le scénario haut, nous admettons que le PIB du Luxembourg puisse s'accroître, à moyen terme, de quelque 6% en volume. Pour le scénario bas, ce taux serait d'environ 4,5% à l'état d'équilibre. La même fourchette de croissance de 1,4% existerait pour l'excédent d'exploitation des entreprises et la masse salariale, soit les deux grandeurs qui constituent les assiettes principales des impôts directs.

TABLEAU 3: PREVISIONS PACTI	E DE STAB	ILITE 199	99-2003: A	NALYSE	DE SENS	SITIVITE
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Scénario "haut"						
		ta	aux de croi	ssance (%)	
PIB (volume)	5.0	4.9	5.5	5.8	6.0	6.2
Prix implicites du PIB	1.5	1.2	1.9	2.0	1.9	1.9
Masse salariale	6.5	7.5	6.8	6.9	6.8	7.1
Excédent d'exploitation des	5.6	3.8	8.1	7.5	7.6	7.6
entreprises						
Scénario "bas"						
		ta	aux de croi	ssance (%)	
PIB (volume)	5.0	4.9	4.3	4.4	4.5	4.6
Prix implicites du PIB	1.5	1.2	1.9	2.3	2.3	2.2
Masse salariale	6.5	7.5	6.4	5.9	5.6	5.7
Excédent d'exploitation des	5.6	3.8	6.2	6.1	6.3	6.1
entreprises						

II.3. Les principales mesures structurelles

La loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat vise à moderniser le système budgétaire et comptable luxembourgeois. Cette loi prévoit notamment le perfectionnement des règles de la comptabilité budgétaire, l'introduction d'une comptabilité des engagements, la création de la fonction de contrôleur financier, la possibilité d'accorder à certains services publics une plus grande autonomie financière et l'accélération des procédures de paiement.

En matière de fiscalité l'accord de coalition a pour objectif au cours des prochaines années de consolider et renforcer la compétitivité des entreprises et d'être un instrument de promotion de l'équité sociale des citoyens. Cet accord prévoit notamment, en ce qui concerne les entreprises, de baisser le taux d'imposition effectif actuellement de 37,5% pour l'amener au-dessous de 35%.

Sur le plan de l'imposition directe des ménages et des entreprises exploitées à titre individuel, le Gouvernement procédera à un allégement de la charge fiscale qui ira bien au-delà d'une correction intégrale pour l'inflation. Cet allégement comportera une composante d'ajustements structurels au niveau du tarif d'imposition.

Afin de combattre activement le chômage, le gouvernement poursuivra une politique active du marché du travail et le plan national pour l'emploi sera mis en œuvre à la lettre.

III. Les finances publiques

Dans sa déclaration du 12 août 1999, le Gouvernement insiste tout d'abord sur le fait que la prospérité du Luxembourg ne pourra être maintenue à long et moyen terme que si l'Etat réussit à garder les conditions d'équilibre actuelles des finances publiques qui constituent un fondement solide pour l'action du nouveau Gouvernement.

Aux yeux du Gouvernement il importe de respecter les règles de conduite contenues dans le premier programme de stabilité et de poursuivre une politique budgétaire rigoureuse afin de conserver les atouts favorables actuels de la situation financière.

Il importe donc de poursuivre une stricte discipline budgétaire et de veiller notamment à ce que la progression des dépenses de l'Etat ne dépasse pas, à moyen terme, les limites de la croissance économique.

Dans ce contexte il importe également de souligner que le Gouvernement s'est engagé à maintenir respectivement à son niveau très bas le montant de la dette publique et à son niveau élevé les réserves budgétaires ainsi que les avoirs des fonds d'investissement.

Le Gouvernement s'est aussi fixé comme ligne de conduite de présenter annuellement à la Chambre des Députés un programme pluriannuel des dépenses en capital de l'Etat qui couvrira une période mobile de 5 ans.

III.1. La nécessité d'une politique budgétaire prudente orientée sur le moyen terme

Ainsi qu'il est rappelé ci avant, le Gouvernement a décidé dans le cadre de sa déclaration gouvernementale de pratiquer une politique budgétaire qui vise à ajuster la variation du total des dépenses de l'Etat sur celle du produit intérieur brut dans une optique de moyen terme.

A ce sujet, il importe d'abord de relever que le budget des dépenses est caractérisé par une très grande rigidité.

En effet, une proportion élevée des dépenses publiques (dépenses de rémunération du personnel, transferts à la sécurité sociale, autres transferts de revenus et de capitaux, etc.) est fixée par ou en vertu de dispositions législatives, de sorte que le budget manque d'élasticité pour des modulations conjoncturelles importantes – dans le sens de la hausse ou de la baisse –, surtout au cours des années de ralentissement, voire de stagnation ou de récession de l'activité économique.

Qui plus est, la rigidité découlant de ce caractère obligatoire et incompressible de la plupart des dépenses se trouve encore accentuée par la dynamique inhérente à ces différentes catégories de charges. Un volume très important des divers postes de dépenses est en effet animé d'un mouvement ascendant qui découle directement ou indirectement de leurs facteurs d'évolution respectifs, tels que le développement des revenus, l'augmentation de la population scolaire, l'amélioration des soins sanitaires, l'accroissement du nombre de retraités, etc. La plupart de ces dépenses sont par ailleurs fixées par ou en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles.

D'autre part, cette croissance des dépenses publiques est renforcée par la tendance haussière du niveau général des prix. Or, environ les deux tiers des dépenses courantes du budget de l'Etat sont liées, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'indice des prix à la

consommation. Les variations de ces dépenses sont donc très largement tributaires de l'évolution de cet indicateur et échappent dans la même mesure à toute mesure de compression directe.

La petite taille de l'économie luxembourgeoise, très ouverte et fortement intégrée dans l'économie européenne avec laquelle elle échange l'essentiel des biens et services (les exportations vers l'UE font plus de 90% du PIB), ne peut pas mener de politique autonome de stabilisation du cycle conjoncturel. Afin de parer à un éventuel choc asymétrique, le gouvernement mène une politique budgétaire très prudente visant à constituer des excédents afin d'amortir les effets d'un ralentissement prononcé de la croissance voire une récession. Le faible niveau de la dette publique (nette) s'inscrit dans la même stratégie de prévoyance.

Il découle de ces observations que le respect des principes de politique budgétaire contenu dans la déclaration gouvernementale doit être apprécié dans un contexte pluriannuel, c'est-à-dire dans le cadre de la nouvelle période législative et non pas dans un cadre purement annuel. La question du respect de la norme budgétaire doit dès lors également être appréciée dans l'optique du moyen terme.

Dans cette optique, la prudence exige que la politique budgétaire considère comme réaliste le scénario bas plutôt que le scénario haut.

III.2 Le budget voté de 2000

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2000 est arrêté en recettes à la somme de 194,2 mia et en dépenses à la somme de 194,0 mia. Notons d'emblée que le budget pour l'exercice 2000 ne constitue pas seulement un budget de transition entre l'action du précédent et celle du nouveau Gouvernement. Au contraire, le budget pour l'exercice 2000 comprend d'ores et déjà un ensemble de crédits qui visent à mettre en œuvre certaines mesures prioritaires du programme gouvernemental.

Certains accents de la politique gouvernementale sont résumés ci-après de façon non-exhaustive.

- Le développement des activités économiques

Dans sa déclaration du 12 août 1999 le Gouvernement s'est fixé comme ligne de conduite de mettre l'accent sur les aspects qualitatifs de la croissance et sur le caractère durable du développement économique, social et écologique.

A cette fin, le budget 2000 comporte un ensemble cohérent de mesures de soutien et de stimulation des entreprises financières, industrielles, commerciales, et artisanales.

- La politique de l'emploi

Le budget de l'Etat pour 2000 se trouve très fortement marqué par la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi, dont la loi a été votée le 12 février 1999.

Les nombreuses mesures nouvelles, qui sont appelées à dynamiser le marché de l'emploi luxembourgeois, se reflètent principalement dans les dépenses du fonds pour l'emploi, dont les missions se trouvent complétées par huit nouveaux axes d'intervention. Le coût prévisionnel découlant de la mise en œuvre du Plan national pour l'emploi peut être chiffré à quelque 1,6 milliards de francs pour 2000.

- Le renforcement de la sécurité des citoyens

Conformément à la déclaration du Gouvernement du 12 août 1999, le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure constituent une première priorité du Gouvernement. Le budget pour 2000 se trouve ainsi fortement marqué par la volonté d'une mise en application pratique de la nouvelle loi portant création d'un corps de police grand-ducale unique, et ce tant en ce qui concerne les moyens matériels que les moyens en personnel.

- Le développement des infrastructures sociales, médicales et familiales

A cet égard il convient notamment de relever qu'au budget extraordinaire du Ministère de la Famille, il est prévu de doter le fonds des investissements socio-familiaux d'un montant de 2,2 milliards de francs. Cette dotation permettra de subventionner notamment les projets d'envergure initiés par des communes ou des congrégations en vue de la construction ou de la rénovation de centres intégrés pour personnes âgées.

Le budget du Ministère de la Santé est marqué par la poursuite des efforts en matière de développement des programmes de qualité (définition de normes dans le domaine hospitalier), de médecine préventive (amélioration des programmes de vaccination, des systèmes d'information épidémiologique et de l'éducation sanitaire) ainsi que par le développement des services notamment de psychiatrie extrahospitalière.

- Le développement de la politique de solidarité et de l'action humanitaire

Dans sa déclaration du 12 août 1999 le nouveau Gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre, pour ce qui est de l'aide publique au développement, le taux de 0,7% en termes de RNB en l'an 2000 et d'augmenter cette aide en vue de se rapprocher du taux de 1% à la fin de la législature.

Conformément à l'échéancier fixé, l'objectif de 0,7% du RNB (Revenu National Brut) sera atteint au budget de l'exercice 2000.

- Le développement des investissements de l'Etat

Dans le cadre de ses travaux budgétaires, le Gouvernement a accordé une première priorité au développement et à la modernisation des infrastructures publiques.

Le gouvernement a pour objectif de maintenir un haut niveau d'investissement public, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures. La part des investissements publics dans le PIB approche les 5%, un des plus élevés de l'UE.

- La participation de l'Etat dans le financement des assurances maladie, pension et dépendance

La progression des crédits de l'assurance maladie-maternité est principalement influencée par la croissance sensible des prestations de maternité.

Pour ce qui est de l'assurance pension contributive, la progression de la cotisation de l'Etat s'explique comme au cours des années précédentes essentiellement par la croissance continue du nombre des cotisants, ensuite, mais dans une moindre mesure, par l'évolution des rémunérations réelles.

- La participation de l'Etat dans le financement des prestations familiales

Le budget du Ministère de la Famille pour 2000 prévoit une participation de l'Etat aux différentes prestations de la CNPF de plus de 18 milliards de francs (y compris la participation du fonds pour l'emploi au financement du congé parental).

III.3. La dette publique

Après que toutes les possibilités de remboursement anticipé ont été utilisées en 1999, le stock de la dette de l'Etat luxembourgeois est tombé, à fin 1999, au niveau incompressible de 28,139 mia LUF.

Ce montant correspond à 4,28% du PIB. La durée de vie moyenne de cette dette est de 5 ans et 29 jours au 31.12.1999; aucun remboursement n'est possible jusqu'à fin 2002 et la dernière échéance se situe en 2007.

Le taux moyen pondéré des intérêts à servir sur la dette est de 6,55%, ce qui correspond à une charge d'intérêts annuelle de l'ordre de 0,28% du PIB qui va en décroissant au fil des échéances.

Plus de la moitié du stock de la dette est couvert par les avoirs du fonds pour le service de la dette publique. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt au cours des années à venir si le coût d'un nouvel encours de dette devait rester supérieur au rendement des placements des fonds de l'Etat.

III.4. L'évolution de la capacité de financement de l'administration publique (1998-2003)

- L'exercice 1998

Tableau 4:

	en % du PIB	en mia. LUF
Dépenses de l'administration centrale	28,0%	186,4
Recettes de l'administration centrale	28,9%	192,5
solde	0,9%	6,2
Dépenses de la sécurité sociale	17,8%	118,2
Recettes de la sécurité sociale	19,4%	129,0
solde	1,6%	10,9
Dépenses des administrations locales	6,9%	45,6
Recettes des administrations locales	6,9%	45,8
solde	0,0%	0,2
Dépenses de l'administration publique	42,3%	281,4
Recettes de l'administration publique	44,9%	298,7
solde	2.6%	17.3

Comme déjà relevé dans le premier programme de stabilité, les finances publiques évoluent dans un cadre de croissance économique soutenu. De ce fait, la capacité de financement du secteur public se situe à 2,6% du PIB c'est-à-dire que la capacité de financement a atteint un niveau supérieur à celui initialement prévu dans le premier programme de stabilité (scénario central 2,1%). En effet, le PIB à été révisé en hausse pour l'année 1998; il est passé de 631,3 mia à 665,7 mia. De ce fait, la capacité de financement est passée des 13,4 mia initialement prévus dans le premier programme de stabilité à 17,3 mia. L'augmentation de la capacité de financement se retrouve au niveau de l'administration centrale ainsi que de la sécurité sociale, la capacité de financement des administrations locales a été révisée à la baisse.

Au sein de l'administration publique, c'est la sécurité sociale qui dégage le solde le plus important à savoir 10,9 mia. soit 1,6% du PIB en valeur. Par rapport aux estimations de 1998 l'augmentation du solde est de plus de 2 mia.

Au niveau de l'administration centrale, la capacité de financement se chiffre à 6,2 mia. soit 0,9% du PIB. L'augmentation de la capacité de financement de 2 mia par rapport aux prévisions pour 1998 est imputable à une croissance moins importante des dépenses; 188,2 mia. (prévisions en 1998) contre 186,3 mia. (chiffres provisoires). En fait, des dépenses d'investissement initialement prévues pour 1998 ont été reportées sur des exercices suivants. Les recettes n'ont varié que faiblement et atteindront les 192,5 mia. En examinant la structure des dépenses de l'administration centrale, force est de constater que près de 30% de l'ensemble des dépenses budgétaires sont des transferts à la sécurité sociale. Les transferts directs de l'administration centrale aux ménages représentent 9,8% tandis que les transferts aux entreprises constituent moins de 9%. La formation brute de capital fixe de l'administration centrale (c'est-à-dire les dépenses d'investissement) représente 8,4% tout en considérant que la plupart des transferts destinés aux communes (9% en 1998) sont en fait utilisés par les communes pour effectuer des

investissements. En fin de compte, il convient encore de relever que les intérêts de la dette ne représentent qu'un pour-cent de l'ensemble des dépenses de l'administration centrale. Côté recettes, les impôts directs représentent 50% de l'ensemble des recettes de l'administration centrale alors que les impôts indirects représentent 41% de l'ensemble. Pour l'ensemble de la période de prévision, la structure des recettes et des dépenses de l'administration centrale ne va pas varier de façon significative.

La détérioration de la capacité de financement des administrations locales par rapport aux estimations de 1998, qui reste toutefois égale à 0,2 mia. est imputable à une rentrée de recettes moins importante.

- L'exercice 1999

Tableau 5:

	en % du PIB	en mia. LUF
Dépenses de l'administration centrale	29,6%	209,0
Recettes de l'administration centrale	30,3%	213,8
solde	0,7%	4,7
Dépenses de la sécurité sociale	18,9%	133,4
Recettes de la sécurité sociale	20,5%	145,1
solde	1,6%	11,6
Dépenses des administrations locales	6,7%	47,5
Recettes des administrations locales	6,7%	47,5
solde	0,0%	0,0
Dápangag da l'administration publique	44 104	211 /

Dépenses de l'administration publique	44,1%	311,4
Recettes de l'administration publique	46,4%	327,8
solde	2,3%	16,4

Les premières estimations pour 1999 tablent sur une capacité de financement du secteur public de 2,3%. Par rapport aux estimations du premier programme de stabilité, il convient de relever que le scénario le plus optimiste est dépassé, ce dernier prévoyait en effet une capacité de financement de 1,2%. L'écart de plus d'un point de pour-cent s'explique par une croissance plus forte du PIB. Alors que pour l'établissement du programme de stabilité, le Statec prévoyait un PIB en valeur de 666,4 mia. (scénario haut) les dernières estimations prévoient un PIB en valeur de 706,8 mia. En conséquence, cette réévaluation majeure du PIB va avoir un effet non négligeable sur les recettes au niveau de la sécurité sociale et de l'administration centrale.

Au niveau des sous-secteurs de l'administration publique c'est de nouveau la sécurité sociale qui dégage une capacité de financement importante avec 11,6 mia. soit 1,6% du PIB. A l'origine de cet accroissement se trouve la croissance de l'emploi et de la masse salariale en général. Cette progression de 0,8 mia. par rapport à 1998 est donc une conséquence de croissance des réserves (+11 mia.) au niveau du régime général de pension, réserves qui atteignent en 1999 plus de 148 mia. alors que les réserves du régime d'assurance maladie-maternité diminuent de 0,6 mia. pour se situer en 1999 à 3,3 mia. Une réserve supplémentaire (+1,2 mia.) s'est constituée à

l'occasion du démarrage de l'assurance dépendance. Globalement, les réserves de tous les régimes confondus se chiffrent à 163,9 mia. en 1999.

L'administration centrale devrait dégager une capacité de financement de 4,7 mia. ce qui équivaut à 0,7% du PIB (0,04% du PIB ou 0,3 mia. dans le premier programme). Comme déjà souligné plus haut, la différence au niveau du PIB estimé en 1998 et en 1999 explique cet écart important. Alors que les recettes pour 1999 étaient estimées à 202,0 mia. les dernières estimations prévoient 213,8 mia. Côté dépenses, les estimations initiales de 201,7 mia. ont augmenté à 209,0 mia; cette augmentation s'explique en majeure partie par des dépenses d'investissement plus élevées ainsi que par des dépenses plus importantes liées aux mesures de lutte contre le chômage. La structure des dépenses de l'administration centrale ne change guère dans les grandes lignes par rapport à 1998. On constate pourtant que les dépenses de consommation tombent à 28% et que les dépenses d'investissement direct de l'administration centrale remontent à 9,7%. Les dépenses d'investissement de l'ensemble de l'administration publique représenteront ainsi plus de 3,9% du PIB et avec ce chiffre élevé, le Luxembourg se situe largement au-dessus de la moyenne de l'Union (EU-11 et EU-15). Un tel niveau élevé d'investissement a notamment été rendu possible par le fait que le Luxembourg a un niveau d'endettement très faible, ce qui évite de devoir affecter des fonds importants pour le remboursement de la dette. Les intérêts de la dette tombent en dessous d'un pour-cent. Alors que la part des impôts indirects par rapport aux recettes totales de l'administration centrale augmente de 2 points de pour-cent en 1999 pour atteindre les 91,5 mia., la part des impôts directs diminue à 48% soit 102,1 mia.

Pour 1999, les administrations locales devraient clôturer l'exercice en équilibre.

- Les projections 2000-2003

Tableau 6:

Tableau 6:									
	20	000	2001		2002		20	003	
	en %	en							
	du	mia.	du	mia.	du	mia.	du	mia.	
	PIB	LUF	PIB	LUF	PIB	LUF	PIB	LUF	
Dépenses de l'administration centrale	29,1%	219,4	28,5%	230,9	27,9%	242,7	27,1%	252,1	
Recettes de l'administration centrale	29,4%	221,9	28,9%	234,5	28,4%	247,2	27,7%	259,3	
solde	0,3%	2,5	0,4%	3,6	0,5%	4,5	0,6%	7,2	
Dépenses de la sécurité sociale	18,6%	139,9	18,0%	146,2	17,4%	151,9	16,9%	158,7	
Recettes de la sécurité sociale	20,6%	155,3	20,1%	163,1	19,7%	171,6	19,2%	180,6	
solde	2,0%	15,5	2,1%	16,9	2,3%	19,7	2,3%	21,9	
Dépenses des administrations locales	6,6%	49,6	6,4%	51,7	6,2%	53,9	6,1%	56,2	
Recettes des admininstrations locales	6,7%	50,3	6,5%	52,5	6,3%	54,9	6,2%	57,9	
solde	0,1%	0,8	0,1%	0,8	0,1%	1,0	0,1%	1,7	
Dépenses de l'administration publique	42,7%	322,2	41,7%	338,3	40,5%	353,2	39,3%	368,5	
Recettes de l'administration publique	45,2%	341,0	44,3%	359,7	43,4%	378,4	42,4%	397,1	
solde	2,5%	18,8	2,6%	21,4	2,9%	25,2	3,1%	28,6	
								1	

La période de prévision de 2000 à 2003 est marquée par une accélération de la capacité de financement du secteur public. Pour 2000, la capacité de financement devrait atteindre les 18 mia. soit un taux de 2,5% du PIB en valeur. Ce taux atteindra prévisiblement en 2003 plus de 3% soit 28,6 mia. En comparant ces chiffres aux estimations faites lors du premier programme de stabilité, il faut constater que même le scénario optimiste (capacité de financement de 2,5% du PIB en 2002) va probablement être dépassé. Comme pour l'année 1999, cette différence au niveau des estimations est avant tout imputable à une croissance plus importante du PIB. Alors que le PIB pour 2002 était estimé en 1998 à 754,1 mia. dans le scénario optimiste, des estimations récentes estiment un niveau de 871,7 mia. comme probable pour 2002.

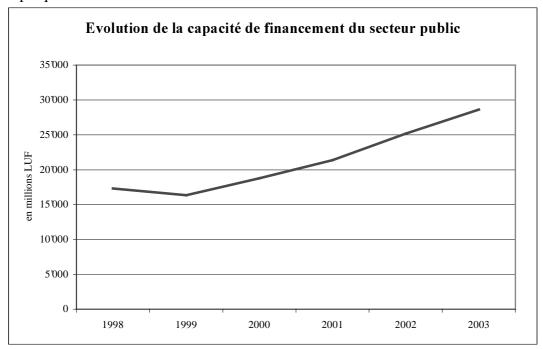
Au niveau des sous-secteurs de l'administration publique, la capacité de financement de la sécurité sociale qui devrait avoisiner les 15,5 mia. (2,0% du PIB) en 2000, atteindra les 21,9 mia. (2,3% du PIB) en 2003. Les réserves totales de tous les régimes de sécurité sociale confondus atteindront 236,9 mia. en 2003. En 2000, le solde du régime général de pension atteindra les 13,8 mia. ce qui portera les réserves de ce régime à 162 mia. Au cours de la période 2001-2003 la progression des réserves du régime général de pension ne cessera de croître pour atteindre en 2003 les 213,7 mia. ce qui équivaut à un solde de 19,3 mia. de ce régime pris isolément. Après une phase de démarrage en 1999 de l'assurance dépendance, les prestations en question vont augmenter. De ce fait, le solde de ce régime va se stabiliser à un demi-milliard alors que les réserves vont atteindre en 2003 les 3,4 mia. Les réserves au niveau de l'assurance accidents s'établiront en 2003 à 9,7 mia. et à 6,7 mia. pour l'assurance maladie-maternité.

Dans la perspective d'assurer le financement à long terme du système des retraites, le gouvernement a commandité une étude dont les résultats seront disponibles au cours de l'année 2000.

La capacité de financement de l'administration centrale va croître pendant l'ensemble de la période de prévision. En partant de 2,5 mia. (0,3% du PIB) en 2000, les 5,6 mia. (0,6% du PIB) vont être atteints en 2003. Comme déjà signalé plus haut, la croissance rapide du PIB va avoir un effet accélérateur sur les recettes fiscales de l'administration centrale tandis qu'au niveau des dépenses, la politique de maîtrise des dépenses, surtout des dépenses de consommation va être poursuivie. De ce fait, des réserves pourront être établies pour faire face à un éventuel retour de conjoncture. Alors que les recettes vont croître en moyenne de 12,5 mia. pendant la période 2000-2003, les dépenses ne vont augmenter en moyenne que de 11,2 mia. L'analyse de la structure des dépenses indique que pour la période 2000-2003 ce sont toujours les transferts à la sécurité sociale ainsi que les dépenses de consommation qui représentent environ 60% de l'ensemble des dépenses de l'administration centrale. Il est pourtant intéressant de constater que nous assistons à une inversion du poids relatif de ces deux éléments. Alors que les transferts à la sécurité sociale représentaient 27.9% et les dépenses de consommation 30,1% en 1998, les transferts à la sécurité sociale augmenteront à 39,7% en 2003 et les dépenses de consommation diminueront alors à 27,8% de l'ensemble des dépenses de l'administration centrale. Les dépenses d'investissement net de l'administration centrale continueront à progresser au cours de la période de prévision pour atteindre 10,9% de l'ensemble des dépenses de l'administration centrale soit 3% du PIB en 2003. Notons à cet endroit que pour l'ensemble de la période de prévision la formation brute de capital fixe pour l'ensemble de l'administration publique va croître de 8% en moyenne par an. En ce qui concerne l'amortissement de la dette de l'administration centrale, il convient de noter qu'en 2002 plus de 2 mia. et en 2003 plus de 8 mia. vont être remboursés.

Pour la période 2000-2003, la capacité de financement des administrations locales avoisinera les 0,1%. Comme pour le reste de l'administration publique, les communes profiteront de la croissance soutenue de l'économie. Alors que les dépenses vont croître de 4% en moyenne pendant la période 2000-2003, la croissance moyenne des recettes est égale à 5%. Au niveau des recettes, ce sont en premier lieu les transferts de l'administration centrale (représentant une part des recettes fiscales encaissées par l'Etat) qui sont à l'origine du taux moyen de 5%. Les dépenses de fonctionnement constituent au niveau des dépenses des communes la majeure partie avec 76% en moyenne suivie des dépenses d'investissements (22% en moyenne).

Graphique 1:



Conclusion

Pour l'ensemble de la période de prévision, le Luxembourg dégagera une capacité de financement importante au niveau de l'administration publique. Cette capacité de financement s'appuie d'un côté sur une politique de dépenses prudentes et de l'autre côté sur une croissance importante des recettes. Comme la capacité de financement prévue est importante et cela en se basant sur un scénario de croissance économique réaliste, le secteur public dispose d'une marge de manœuvre sûre pour faire face à des chocs conjoncturels imprévisibles. Même avec une croissance économique moins importante le Luxembourg respectera encore les critères du pacte de stabilité.

Annexes:

Tableau 7: Évolution de la capacité de financement de l'administration publique

en milliards LUF	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Administration centrale						
Dépenses	186,4	209,0	219,4	230,9	242,7	253,7
Recettes	192,5	213,8	221,9	234,5	247,2	259,3
Capacité de financement	6,2	4,7	2,5	3,6	4,5	5,6
Sécurité sociale						
Dépenses	118,2	133,4	139,9	146,2	151,9	158,7
Recettes	129,0	145,1	155,3	163,1	171,6	180,6
Capacité de financement	10,9	11,6	15,5	16,9	19,7	21,9
Administrations locales						
Dépenses	45,6	47,5	49,6	51,7	53,9	56,7
Recettes	45,8	47,5	50,3	52,5	54,9	57,9
Capacité de financement	0,2	0,0	0,8	0,8	1,0	1,2
Administration publique						
Dépenses	281,4	311,4	322,2	338,3	353,2	368,5
Recettes	298,7	327,8	341,0	359,7	378,4	397,1
Capacité de financement	17,3	16,4	18,8	21,4	25,2	28,6

en % du PIB	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Administration centrale						
Dépenses	28,0%	29,6%	29,1%	28,5%	27,9%	27,1%
Recettes	28,9%	30,3%	29,4%	28,9%	28,4%	27,7%
Capacité de financement	0,9%	0,7%	0,3%	0,4%	0,5%	0,6%
Sécurité sociale						
Dépenses	17,8%	18,9%	18,6%	18,0%	17,4%	16,9%
Recettes	19,4%	20,5%	20,6%	20,1%	19,7%	19,2%
Capacité de financement	1,6%	1,6%	2,0%	2,1%	2,3%	2,3%
Administrations locales						
Dépenses	6,9%	6,7%	6,6%	6,4%	6,2%	6,1%
Recettes	6,9%	6,7%	6,7%	6,5%	6,3%	6,2%
Capacité de financement	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Administration publique						
Dépenses	42,3%	44,1%	42,7%	41,7%	40,5%	39,3%
Recettes	44,9%	46,4%	45,2%	44,3%	43,4%	42,4%

2,3%

706,4

2,5%

755,4

2,6%

811,4 871,7

2,9%

3,1%

937,5

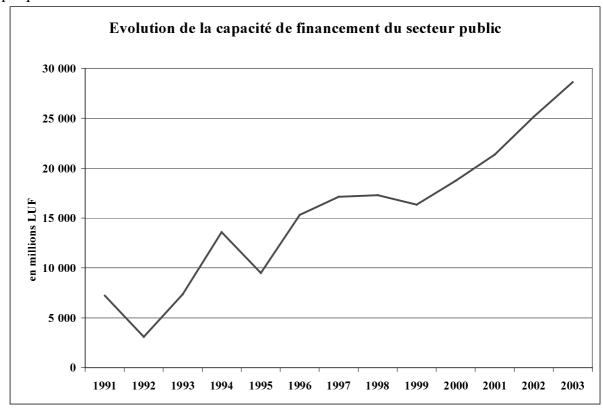
2,6%

665,7

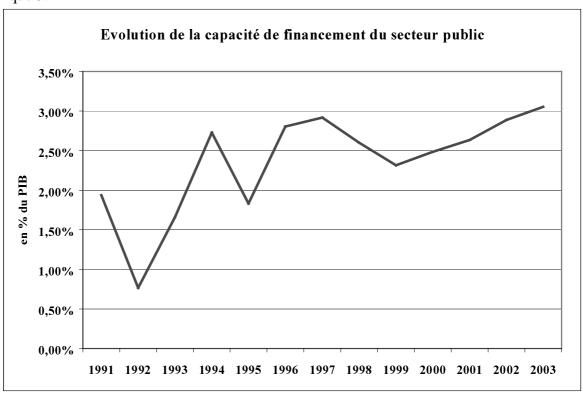
Capacité de financement

PIB en valeur

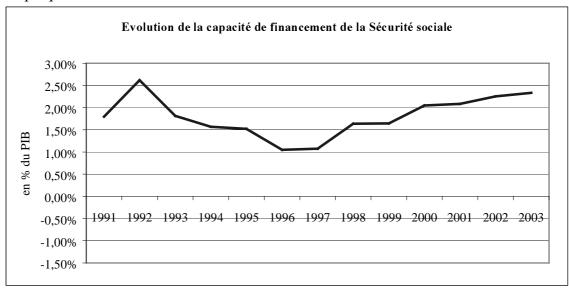
Graphique 2:



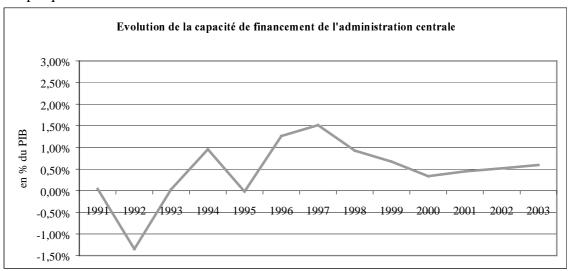
Graphique 3:



Graphique 4:



Graphique 5:



Graphique 6:

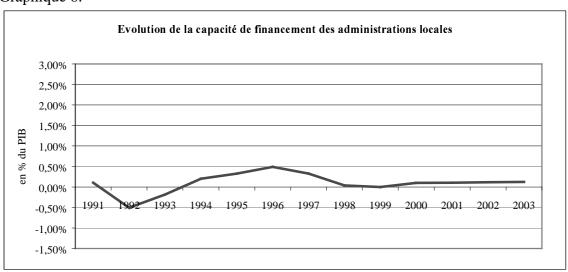


Tableau 8: Ventilation des dépenses de l'administration centrale par nature économique

en % des dépenses	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Transferts à la sécurité sociale	27,9%	28,6%	29,9%	29,6%	29,6%	29,7%
Transferts aux communes	9,0%	9,0%	9,6%	9,7%	9,7%	10,0%
Transferts aux entreprises	8,6%	9,1%	8,5%	7,9%	7,2%	7,2%
Dépenses de consommation	30,1%	28,4%	28,5%	28,5%	28,3%	27,8%
Investissements	8,4%	9,7%	8,5%	9,7%	9,9%	10,9%
Achats de terrains et de bâtiments	0,9%	0,5%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%
Intérêts et amortissements	1,0%	0,9%	0,8%	0,9%	1,7%	0,9%
Transferts aux ménages	9,8%	9,7%	9,7%	9,4%	9,2%	9,1%
Autres transferts	4,3%	4,1%	4,2%	4,1%	4,1%	4,2%
total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
en % du PIB						
Transferts à la sécurité sociale	7,8%	8,5%	8,7%	8,4%	8,2%	8,0%
Transferts aux communes	2,5%	2,7%	2,8%	2,7%	2,7%	2,7%
Transferts aux entreprises	2,4%	2,7%	2,5%	2,3%	2,0%	2,0%
Dépenses de consommation	8,4%	8,4%	8,3%	8,1%	7,9%	7,5%
Investissements	2,4%	2,9%	2,5%	2,8%	2,7%	3,0%
Achats de terrains et de bâtiments	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Intérêts et amortissements	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,5%	0,2%
Transferts aux ménages	2,8%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	2,5%
Autres transferts	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%
total	28,0%	29,6%	29,0%	28,5%	27,8%	27,1%

Graphique 7: Ventilation des dépenses de l'administration centrale par nature économique en % du PIB

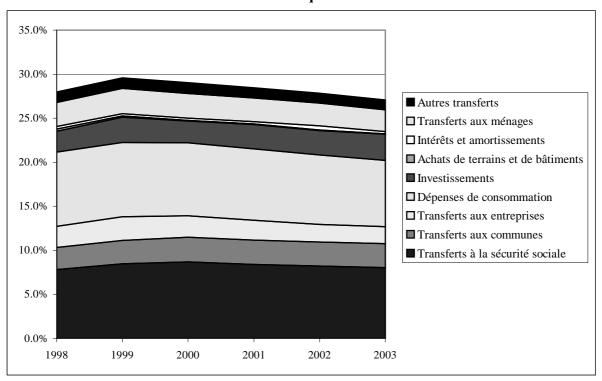


Tableau 9: Ventilation des recettes de l'administration centrale par nature économique

en % des recettes totales	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Impôts indirects	41,2%	42,8%	44,1%	44,2%	44,4%	44,7%
Impôts directs	49,8%	47,8%	48,9%	49,1%	49,4%	49,7%
Ventes de biens non-durables et de services	2,5%	2,1%	1,8%	1,7%	1,4%	1,3%
Intérêts, fermages et autres revenus de la	3,5%	2,7%	2,5%	2,3%	2,2%	2,1%
propriété						
Ventes de terrains, de biens d'investissement	0,1%	0,5%	0,4%	0,6%	0,6%	0,3%
Autres recettes	2,9%	4,2%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%

total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
en % du PIB						
Impôts indirects	11,9%	13,0%	13,0%	12,8%	12,6%	12,4%
Impôts directs	14,4%	14,5%	14,4%	14,2%	14,0%	13,7%
Ventes de biens non-durables et de services	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%
Intérêts, fermages et autres revenus de la	1,0%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%
propriété						
Ventes de terrains, de biens d'investissement	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%
Autres recettes	0,8%	1,3%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%
total	28,9%	30,3%	29,4%	28,9%	28,4%	27,7%

Graphique 8: Ventilation des recettes de l'administration centrale par nature économique en % du PIB

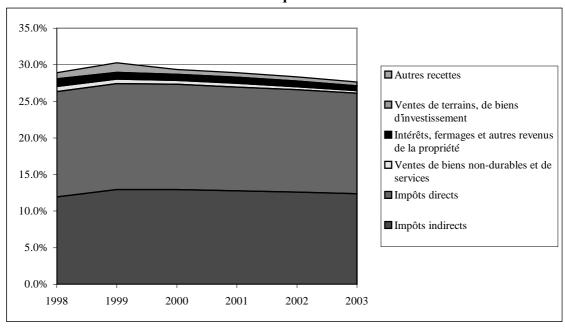


Tableau 10: Solde des opérations courantes de la Sécurité sociale en % du PIB

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Assurance maladie-maternité	0,2%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Assurance dépendance	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Régime de pension général	1,5%	1,6%	1,8%	1,9%	2,0%	2,1%
Régime de pension des fonct. et empl.						
communaux	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Assurance accidents	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Caisse nationale des prestations familiales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	1,6%	1,6%	2,0%	2,1%	2,3%	2,3%

Tableau 11: Réserves suivant les différents régimes de la Sécurité sociale en % du PIB

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Assurance maladie-maternité	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%
Assurance dépendance	0,0%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%
Régime de pension général	20,6%	21,0%	21,4%	21,8%	22,3%	22,8%
Régime de pension des fonct. et empl.						
communaux	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Assurance accidents	1,4%	1,3%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%
Caisse nationale des prestations familiales	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	22,9%	23,2%	23,7%	24,1%	24,7%	25,3%

Remarque méthodologique concernant la partie I.

Évolution conjoncturelle du Luxembourg en 1999: Le Service Central de la Statistique et des Études Économiques (STATEC) a publié en automne 1999 les premiers résultats des Comptes nationaux élaborés suivant le SEC 95, pour les années 1995 à 1998. La publication des CN, élaborés suivant le SEC 95, constitue une rupture majeure avec les chiffres publiés jusqu'ici. Ainsi, à titre d'exemple, pour l'année 1998, la nouvelle méthodologie implique une révision à la hausse du PIB à prix courants de 35 mia de Luf, soit quelque 5.5%. Les révisions méthodologiques ont abouti à une amélioration des méthodes statistiques (double déflation) et à l'augmentation de la couverture des activités économiques (dans le domaine des services) surtout.